



SÉJOURS LINGUISTIQUES (OU AUTRES) EN 2^E OU 3^E ANNÉE

Conditions de départ et de retour

Il est indispensable d'entreprendre les démarches nécessaires le plus tôt possible dès la rentrée scolaire qui précède le séjour, soit en septembre déjà, auprès des organismes d'échanges ou de séjours linguistiques, et du doyen responsable des séjours linguistiques individuels.

Les élèves quittant le Collège pour une certaine période doivent solliciter par écrit une autorisation du Conseil de direction de leur établissement.

Séjours au 1^{er} semestre (retour fin octobre au plus tard)

- L'autorisation précisera les modalités de retour.
- Pendant leur séjour à l'extérieur, les élèves se tiendront au courant des programmes d'enseignement du Collège pour être en mesure de réintégrer avec succès leur degré.
- Les élèves devront obtenir des notes à leur retour moyennant un temps d'adaptation.

Séjours au 2^e semestre

- Ces séjours ne sont pas possibles.

Séjours d'une année scolaire

- L'autorisation précisera les modalités de retour.
 - Des conditions spécifiques sont à prévoir pour des élèves qui fréquentent une école officielle en Suisse.
 - Les élèves qui partent pour un pays dans lequel le **début de l'année scolaire se situe à un autre moment de l'année que celui en vigueur au Collège** de Genève reprennent à leur retour en cours d'année, le degré qu'ils ont quitté.

Séjour d'une année en 2^e année

A certaines conditions, les élèves peuvent revenir directement en 3^e année s'ils remplissent au moins l'une des deux conditions suivantes en fin de 1^{re} année:

- obtenir 5.0 de moyenne générale (ou plus)
- obtenir 19 (ou plus) de total des 4 branches (FR-MA-L2 et L3)

Les élèves qui ne remplissent pas ces conditions réintègrent le Collège en 2^e année à leur retour.

Les élèves rattrapent en revenant les notes anticipées de maturité :

- Disciplines concernées : **CH**, **AV** (AP et HA), **MU** (instrument et cours de MU).
- Le programme et les épreuves de rattrapage portent uniquement sur les cours de DF.
- Si une des notes anticipées est suivie par l'élève en OS (BI-CH, AV ou MU), c'est la note obtenue à la fin de la 3^e qui comptera pour la maturité.
 - Ces examens auront lieu avant la fin du 1^{er} semestre.
 - Pendant leur séjour à l'extérieur, les élèves se tiennent au courant des programmes d'enseignement du Collège, notamment en ce qui concerne leur option spécifique (OS).

Séjour d'une année en 3^e année

Les élèves réintègrent la 3^e année à leur retour. Il n'est pas possible de revenir directement en 4^e année, à quelque condition que ce soit.

Élèves non promus

A leur retour, les élèves non promus refont l'année, à condition d'avoir obtenu l'autorisation de redoublement avant leur départ.